



## Aucune solution car pas encore "assez au fond"

Par **Kedrik**, le **10/04/2013** à **08:59**

Bonjour,  
Je vais essayer de faire "bref":  
J'ai une entreprise depuis 5ans dont le compte est à la même banque que mon compte perso.  
Depuis un an, suite à des investissements et une erreur de jugement de ma part, mon CA a baissé, donc mes revenus.  
Cette situation n'est que passagère bien que très longue à passer. Je suis à découvert sur le compte pro depuis presque un an et sur le compte perso depuis 3 ou 4 mois.  
J'ai refais un business plan qui montre clairement que la situation s'améliore mais il me reste encore 6 à 8 mois difficiles.  
En octobre, le conseiller pro avait accepté (verbalement) un prêt de 50 000€, ce qui m'a lancé dans les investissements pour relancer l'entreprise. Mais il a mis 2 mois à me dire qu'en fait, ce n'était pas sûr et encore 2 mois de plus pour me dire non !!!  
J'ai donc voulu faire un emprunt perso que le conseiller n'a pu faire car ma note avait été dégradée. Il aurait fallu faire la demande simplement 2 mois avant...  
La semaine dernière, je reçois un AR me réclamant ma CB perso. puis une lettre me demandant de les appeler car une solution était envisageable.  
Au final, la personne me dit qu'elle ne peut rien me proposer car je ne suis pas encore assez au fond !!!!!  
Je prépare une lettre pour le service relation clientèle pour ensuite saisir le médiateur, mais j'aimerais savoir si je peux aussi me tourner vers quelqu'un d'autre pour accélérer les choses ??  
J'avais entendu parler d'une loi obligeant la banque à vous proposer un crédit au bout de trois mois de découvert non-stop ( ce qui a été mon cas). Est-ce vrai ? Le banquier me dit que non.  
Merci si vous avez réussi à me lire jusqu'au bout !

Par **chaber**, le **13/04/2013** à **10:30**

bonjourrrnsans être spécialiste je ne peux que vous donner un lien que j'ai retrouvérn  
<http://avocats.fr/space/olivier.jerez/tag/frais>

Par **Kedrik**, le **13/04/2013** à **13:46**

BonjourrrnMerci pour ces informations. Je vais commencer à constituer un dossier récapitulatif et consulter un avocat.